Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit UFI: 0SQ2-YF05-FH1M-S4SM

723(E) Sprasolvo® (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

L'huile pénétrante desserre les écrous, les boulons et les raccords sans abîmer le substrat métallique.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Chesterton International GmbH	
Rue:	Am Lenzenfleck 23	
Lieu:	D-85737 Ismaning GERMANY	
Téléphone:	+49 89 99 65 46 - 0	Téléfax: +49 89 99 65 46 - 50
e-mail:	eu-sds@chesterton.com	
e-mail (Interlocuteur):	eu-sds@chesterton.com	
Internet:	www.chesterton.com	
Service responsable:	eu-sds@chesterton.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h); numéro ORFILA (INRS, 24/7) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 2; H223-H229
Asp. Tox. 1; H304
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Mentions de danger

H223	Aérosol inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics			40 - < 45 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
124-38-9	le dioxyde de carbone			1 - < 5 %
	204-696-9			
	Compressed gas; H280			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-48-9	919-857-5	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics	40 - < 45 %
	par inhalation: CL50 = > 4,96 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Maux de tête, Vertiges, Oedème pulmonaire
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- mousse résistante à l'alcool
- Jet d'eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Equipement spécial de protection en cas d´incendie: Vêtement de protection.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.
Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Protection individuelle: voir rubrique 8

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Ne pas manger,

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Information supplémentaire

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de:
- Gel
- Forte chaleur
- Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	871 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	77 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	185 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	46 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	46 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1286,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	837,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1066,67 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1152 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	178,57 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	640 mg/m³
,				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:
- Lunettes avec protections sur les côtés
- lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374
NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: max. 480 min. (NBR (Caoutchouc nitrile))
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 240 - 480 min (NBR (Caoutchouc nitrile))
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	comme: Pétrole	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide/liquide:	Aucune donnée disponible	
gaz:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:	49 °C	
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité:	Non miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
Aucune information disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité (à 20 °C):	0,83 g/cm³	
Densité de vapeur relative:	>1	(Air=1)

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Température d'inflammation spontanée	
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Taux d'évaporation:	<1 (Éther =1)
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

10.5. Matières incompatibles

- Acide fort,
- Base forte,
- Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Oxydes d'azote (NOx),
- Dioxyde de carbone (CO2),
- Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 4,96 mg/l	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 403

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,131	28 d	Oncorhynchus mykiss	Company report (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10,2	21 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 211

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics	>= 3,17

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics	>= 30,85	calculé	REACh Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, < 2% aromatics
le dioxyde de carbone

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,4,5,6,7,8,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID:Règlement international conernat le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Refulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
EC50: Effectice concentration, 50 percent
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 2; H223-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H223	Aérosol inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les founisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

©A. W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés. ®Déposé a l'Office des brevets et des marques